

Migrations de retraite, entre choix délibéré et contrainte socio-économique.

Jean-Paul Sanderson
Centre de recherches en démographie
Université catholique de Louvain
Jean-paul.sanderson@uclouvain.be

Introduction

Le parcours résidentiel des individus est marqué classiquement par plusieurs étapes déterminantes (Sebille, 2009 ; Bonvalet et al., 2007) :

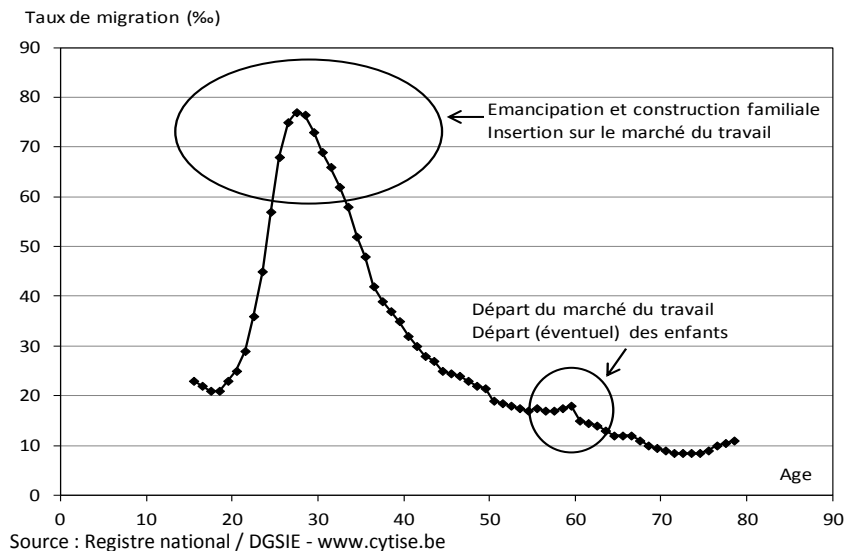
- le départ du foyer parental et la mise en ménage (mariage, cohabitation), lorsque l'enfant s'émancipe. Selon les cas, ces deux phases peuvent être simultanées ou dissociées, même si pour la plupart, elles se situent dans un intervalle de temps plutôt court, au début de la vie d'adulte. Cette étape correspond assez souvent avec l'entrée sur le marché du travail. Elle amorce une phase de mobilité importante ;
- la naissance des enfants, qui succède le plus souvent à l'étape précédente et clôture cette période de forte mobilité ;
- une troisième étape marquée par le départ à la retraite et qui peut coïncider avec le départ des enfants du foyer parental. Plus qu'une période d'accroissement de la mobilité effective, cette troisième étape est surtout une période de choix, entre rester dans le même logement ou partir vers de nouveaux horizons.

Conformément à cette description, les taux¹ de la figure 1 montrent, au début de l'âge adulte, à partir de 20 ans, une croissance rapide des taux de mobilité, avec un maximum vers 28-29 ans. Par la suite, le taux de mobilité diminue rapidement. Une plus grande précocité du phénomène du côté féminin se marque par des taux plus importants aux jeunes âges adultes et des taux plus faibles aux âges élevés² (Eggerickx et al., 2010).

Figure 1. Taux de mobilité par âge (en ‰) - Belgique 2001-2005

¹ Le taux de mobilité par âge est le rapport entre la somme des émigrants et des immigrants d'un âge donné à la population à mi-période de l'intervalle temporel considéré (Courgeau, 1988 et Vandeschrick, 2000).

² Une autre approche du phénomène consiste à calculer, à partir des taux de mobilité, une table de sédentarité semblable à la table de mortalité. Cette table permet de calculer une « espérance de vie » traduisant un nombre moyen d'années que les individus d'un groupe d'âges passeront sans effectuer de migration. Cette table, non présentée ici, met en évidence des niveaux de sédentarité plus élevés aux âges adultes pour les femmes que pour les hommes.



Vers 55 ans, au moment de la retraite³, la courbe s'infléchit et croît légèrement et de manière passagère. Ce phénomène est particulièrement prégnant dans les grandes villes (Bruxelles, Liège, Anvers...) (Eggerickx et al., 2012). Cette rupture dans la courbe peut sembler anecdotique, mais elle mérite qu'on s'y intéresse. En effet, si en termes relatifs (taux), l'inflexion n'est pas très marquée, aujourd'hui, compte tenu de l'arrivée à la retraite des premières générations du baby-boom, ces migrations deviennent, en chiffres absolus, de plus en plus nombreuses.

Cette description factuelle, si elle correspond parfaitement au schème des parcours migratoire, masque le caractère sélectif de la migration tant socialement que spatialement. Cette sélection et ses conséquences ont été établies pour les migrations des 30-44 ans (Eggerickx et al., 2012 ; Sanderson et Eggerickx, 2014). Dans le cadre des migrations de retraite, ce constat a été moins posé, non qu'il n'y ait pas de sélection (Sanderson et Eggerickx, 2006) mais simplement, dans la littérature, notamment démographique, le statut de retraité semble s'ériger en groupe social éliminant de facto les différences, comme si ce nouveau statut aplanissait les classes sociales et en gommait les contrastes.

L'objectif de cette communication est d'analyser les migrations de retraite, soit celles affectant les parcours résidentiels des 50-69 ans en s'intéressant aux différences socio-économiques et en analysant dans quelle mesure, celles-ci affectent le choix de migrer et le lieu de destination.

Cette analyse sera réalisée en combinant deux approches :

- la première visera spécifiquement à analyser les motivations des individus ayant manifesté leur intention de migrer dans les 3 ans en fonction du groupe social défini à partir de variables comme le niveau d'instruction ;
- la seconde s'intéressera aux migrations réalisées entre 2001 et 2005, analysant la mobilité en fonction de catégories socio-économiques construites à partir des caractéristiques individuelles.

1. Synthèse de la littérature

La période de la retraite et de départ des enfants du foyer parental (qui, selon les cas, coïncident ou s'avoisinent) est souvent une période de remise en question et de choix (Sanderson et al., 2012). Il faut désormais investir cette nouvelle période de la vie (Cribier et Kich, 1992) dans laquelle l'activité professionnelle et la présence d'enfants dans le logement qui, jusque-là régentaient la plupart des choix, n'exercent plus leur contrainte. Cette bifurcation dans les parcours familiaux et professionnels vient interroger la trajectoire migratoire. Ainsi, pour un certain nombre, se pose la question de rester

³ L'âge moyen de départ à la retraite est de 58 ans en Belgique (Sanderson, 2014).

dans le même logement ou de migrer. Cette question renvoie à la nécessité de réinvestir une vie sociale qui se transforme (Cribier et Kich, 1992) ou participer d'une stratégie d'anticipation de difficultés liées au vieillissement et à la nécessité d'avoir un logement plus adapté (Nowick et Bringé, 2015 et Sanderson, Vandescrick et Eggerickx, 2011).

Ces migrations répondent à des motivations particulières et sont souvent orientées vers des destinations moins prisées par les autres groupes d'âges : les espaces touristiques que ce soit dans le même pays ou à l'étranger (Bracaval, 2009 ; Grimmeau, 2003 ; Clay, 1991 ; Caradec, 2010) ou des communes rurales, souvent, les communes d'origines de ces migrants (lieu où le migrant a passé tout ou partie de son enfance) (Thomsin, 2001 ; Grimmeau et al., 2003 ; Guichard-Claudic, 2001). Pour une partie des 55-69 ans, ces migrations s'orientent vers la ville voire la grande ville (Vanhecke et Savenberg, 2002 ; Rérat et al., 2008 ;).

L'origine des migrants n'est pas tout à fait neutre. On quitte davantage la ville, les grandes agglomérations (Sanderson, 2013 ; Bonvalet et Ogg, 2009). A l'inverse, les pavillons de banlieue sont davantage propices à la sédentarité (REFERENCE).

L'objectif de cette communication sera de déterminer dans quelle mesure l'appartenance sociale d'un individu va déterminer le choix de la migration ainsi que celui du lieu de destination de la migration. En effet, si certains démographes mettent bien en évidence l'impact des caractéristiques socio-économiques des retraités sur leurs choix résidentiels (citons : Bonvalet, 2007, Pistre, 2015), dans de nombreux travaux, la migration de retraite est souvent analysée comme un tout, sans tenir compte des différences induites par l'appartenance sociale, comme si, une fois sorti de la vie active, l'appellation retraité ou pré-retraité suffisait pour définir l'appartenance sociale d'un individu (Thomsin, 2001, Grimmeau et al., 2003...). Ainsi, l'articulation entre mobilité résidentielle et appartenance sociale demeurent assez peu étudiées (Authier et al., 2010).

2. Données

La première partie de ce travail s'appuie sur les données collectées dans le cadre de l'Enquête « Generations and Gender » réalisée en Belgique (Enquête GGP). Celle-ci s'inscrit dans le vaste programme d'enquêtes développé par l'UNECE⁴ et incluant différents pays européens dont la France, l'Allemagne, l'Italie... Pour la Belgique, 7 163 entretiens concernant des individus vivant dans des ménages privés et âgés de 18 à 79 ans révolus ont été réalisés entre 2008 et 2010. Les données GGP contiennent les informations permettant d'identifier les individus ayant l'intention de déménager et pour caractériser les individus et les logements⁵. Il était ainsi demandé à chaque enquêté s'il avait l'intention de quitter son logement dans les trois années à venir, sachant que cette intention devait non seulement correspondre à un souhait, mais aussi à la volonté d'entreprendre des actions concrètes pour sa réalisation effective.

La deuxième partie de cette étude repose sur l'exploitation d'un corpus de données d'une grande richesse : le couplage après anonymisation des données individuelles du Registre national (fichier annuel du 1^{er} janvier 2001 au 1^{er} janvier 2006) avec celles de l'Enquête socio-économique (Recensement) réalisée en 2001. Cette base de données autorise une observation directe et exhaustive

⁴ *United Nations Economic Commission for Europe.*

<http://www.unece.org/pau/ggp/Welcome.html>.

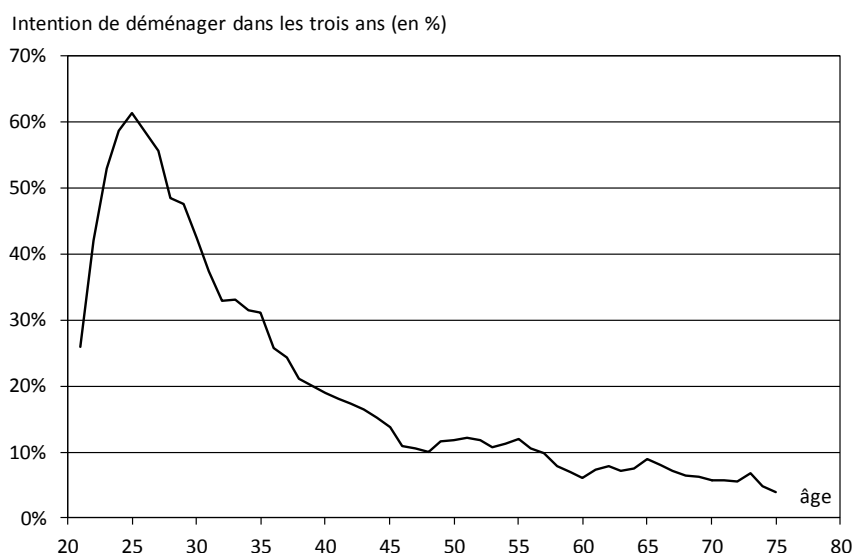
⁵ Des informations complémentaires sur l'Enquêtes GGP et sa réalisation peuvent être obtenues via le site : <http://www.ggps.be/>. Sur ce site figurent également les informations nécessaires pour accéder aux données GGP, tant nationales qu'internationales.

des migrations et des migrants. En outre, pour ces derniers, nous disposons d'informations sur l'âge, le sexe, mais aussi sur les caractéristiques de leur logement. De ce fait, les migrations peuvent être analysées sous le prisme du logement quitté entre 2001 et 2006 et des transformations survenues dans le parcours de vie des individus au cours de la période d'observation (changement de commune de résidence, changement d'état matrimonial, évolution de la taille de la famille ou du type de ménage).

3. Intention de migrer

En rapportant le nombre de personnes ayant affirmé avoir l'intention de déménager dans les 3 années à venir, à l'ensemble des individus de chaque groupe d'âge, on peut calculer la proportion de personne ayant l'intention de migrer (figure 2). Globalement, les intentions présentent une courbe assez similaire aux taux effectifs de mobilité par âge⁶ (figure 1). La courbe des intentions est légèrement décalée vers la gauche par rapport à ces derniers, matérialisant la durée entre une intention et sa réalisation. Ce phénomène de décalage est bien visible pour l'âge modal (ici 25 ans contre 28-29 ans pour le taux de migration), mais aussi pour l'accroissement passager à l'approche de la retraite, vers 55-60 ans pour les taux effectifs et plutôt dans la cinquantaine pour les intentions.

Figure 2. Intention de déménager dans les 3 ans (moyenne mobile sur 3 âges)



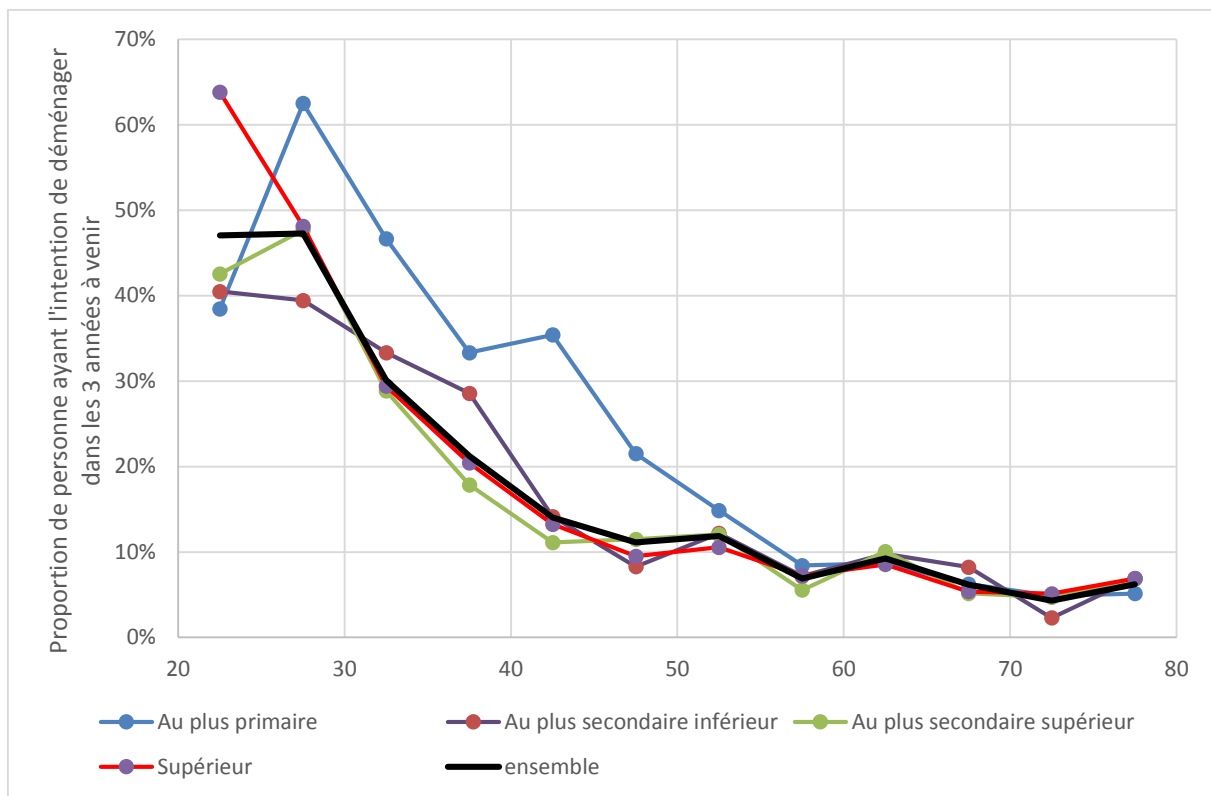
Source : GGPS-Belgium

Dans un article précédent (Sanderson et al., 2013), on a pu mettre en évidence les motivations sous-tendant les migrations de retraite. Parmi celles-ci, on trouve :

- la taille du logement (29 % chez les hommes et 32 % chez les femmes) ;
- la qualité du logement (19 % et 10 %) ;
- l'environnement (18 % et 12 %) ;
- les problèmes de santé (9 % et 17 %) ;
- l'éloignement de la famille (61% et 82%).

Figure 2. Intention de déménager dans les 3 ans (moyenne mobile sur 3 âges) selon le niveau d'instruction

⁶ Il est à noter que l'intention représentée sur la figure 2 porte sur 3 années, alors que la figure 1 montre l'évolution de taux calculés sur une base annuelle. Outre le fait qu'une intention ne se réalise pas toujours, ceci permet de comprendre en grande partie la différence de niveau.

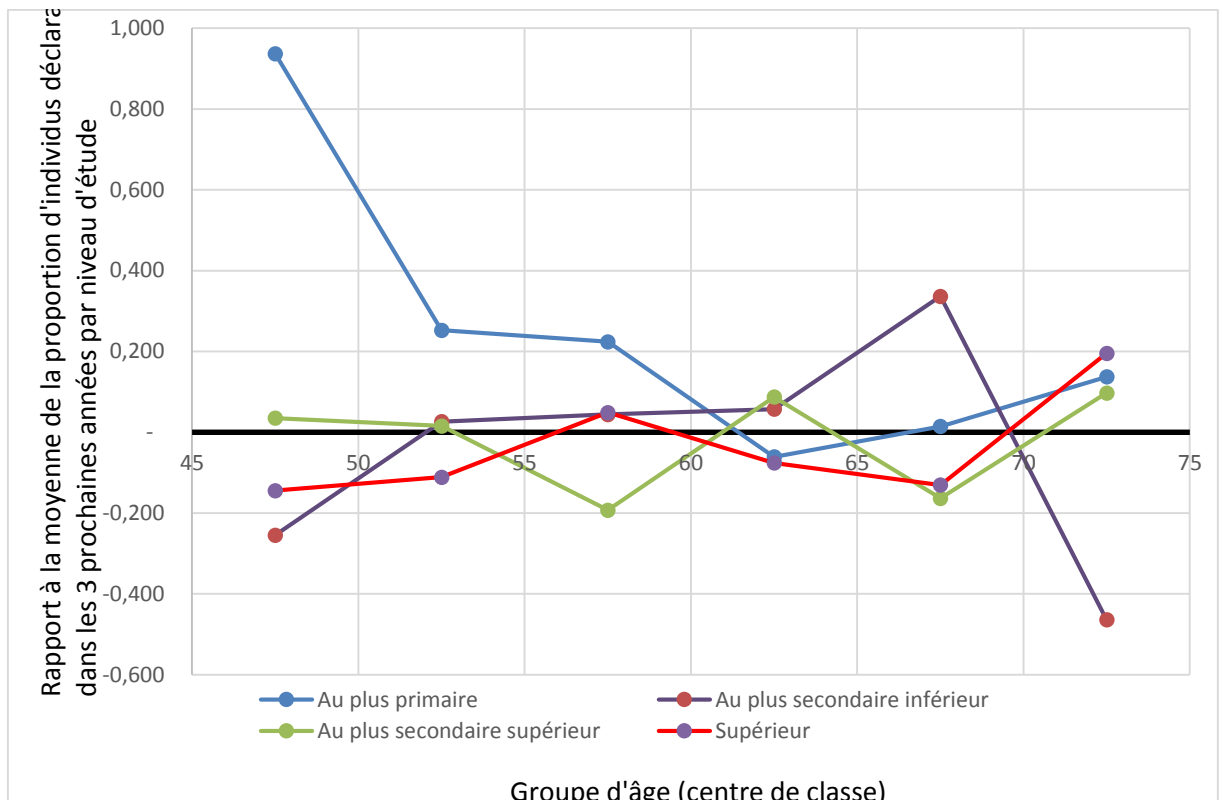


Source : GGPS-Belgium

Si on examine la situation selon le niveau d’instruction, on constate que de 25 à 59 ans, la proportion de personne ayant l’intention de migrer est plus élevée parmi les personnes ayant au plus un niveau d’étude primaire, alors que pour les trois autres niveaux de diplôme retenus, on est proche de la moyenne.

En se focalisant sur les âges concernés migrations de retraites (50-74 ans), on a fait le rapport entre les résultats par niveau d’étude et la moyenne. La valeur pivot est 0, une valeur supérieure indique une intention plus élevée que la moyenne et une valeur inférieure l’inverse. Les résultats précédant sont confirmés. Les personnes les moins instruites déclarent la plus forte intention de migrer jusque 59 ans alors que les autres catégories demeurent très proches de la moyenne si on excepte les personnes ayant au plus un diplôme du secondaire inférieur qui déclarent une intention plus importante que les autres pour le groupe d’âge 65-69 ans.

Figure 3. Rapport entre Intention de déménager dans les 3 ans (moyenne mobile sur 3 âges) selon le niveau d’instruction et la moyenne



Source : GGPS-Belgium

Si l'intention de migrer est plus forte pour le groupe des personnes ayant au plus un diplôme de l'enseignement primaire, on peut se demander ce qu'il en est lorsqu'on regarde les migrations réalisées. En effet, entre l'intention et la réalisation, il existe un décalage important.

4. Migrations internes

4.1. Définition

Le point précédent a abordé la question des intentions de déménager. Si l'enquête GGP avait été poursuivie en Belgique comme c'est le cas dans les autres pays participants, avec la deuxième vague survenant en moyenne 3 ans après la première, on aurait pu analyser la situation des personnes ayant déclaré leur intention de migrer dans les 3 années à venir. On aurait eu ainsi la possibilité d'identifier ceux qui avaient concrétisé leur intention et ceux qui ne l'avaient pas fait pour ensuite leur poser la question du pourquoi. Malheureusement, la Belgique ayant renoncé à poursuivre l'opération, cela ne sera pas possible.

Toutefois, à partir des données du Registre national, on peut analyser les migrations individuelles et en travaillant sur une période censitaire, il est possible de coupler ces informations avec celles issues des recensements. L'intérêt du Registre est de couvrir l'ensemble des migrations internes et celui du recensement de fournir des informations sur les caractéristiques socio-économiques des individus.

Afin d'identifier les personnes ayant effectué une migration, on a comparé leur commune de résidence au 1^{er} janvier 2001 et au 1^{er} janvier 2006. Dans ce cadre, on a considéré comme migrante toute personne dont la commune de résidence au 1^{er} janvier 2006 est différente de celle au 1^{er} janvier 2001. Cette définition présente certaines limites :

- les migrations intra-communales ne sont pas prises en compte. Or, pour prendre un exemple, une famille qui voit sa taille diminuer peut très bien changer de logement tout en restant dans la même commune pour adapter son logement à sa nouvelle taille ; cette migration, lourde de signification en termes d'aménagement du cadre de vie, ne sera pas prise en compte ;

- les allers-retours entre communes ne sont pas pris en compte : si un individu quitte sa commune de résidence après 2001 et revient à son point de départ avant le 1^{er} janvier 2006, dans la nomenclature utilisée, il ne sera pas migrant, il sera considéré comme sédentaire.

A partir des données du recensement de la population de 2001, il est possible de construire des catégories socio-économiques en tenant compte de différents paramètres : le niveau d’instruction, le statut d’activité, les caractéristiques du logement, le statut de propriété, la taille du ménage... Cet exercice a été réalisé dans le cadre d’un projet mené au Centre de recherche en démographie (projet de recherche Destiny). L’objectif était d’analyser l’évolution des inégalités sociales en Belgique et au Grand-duché de Luxembourg. Une méthodologie a alors été élaborée en vue d’attribuer à chaque individu un groupe socio-économique (Lord et al., 2011). A partir de caractéristiques individuelles et de ménage (en ce compris le revenu), il s’agissait de positionner chaque individu en fonction des différentes modalités de ces variables sur une échelle exprimant un continuum allant de la situation la plus précaire à la plus favorisée. Intuitivement, on imagine qu’un chômeur est moins bien positionné qu’un cadre. Toutefois, il s’agissait ici d’objectiver ces « a priori ». On a ensuite regroupé les individus au sein d’agrégats de personnes partageant des similitudes sur les différentes dimensions. Cela a permis de construire 16 groupes socio-économiques allant du groupe le plus défavorisé au plus favorisé. Dans la suite de notre analyse, ils ont été rassemblés pour constituer quatre grands groupes.

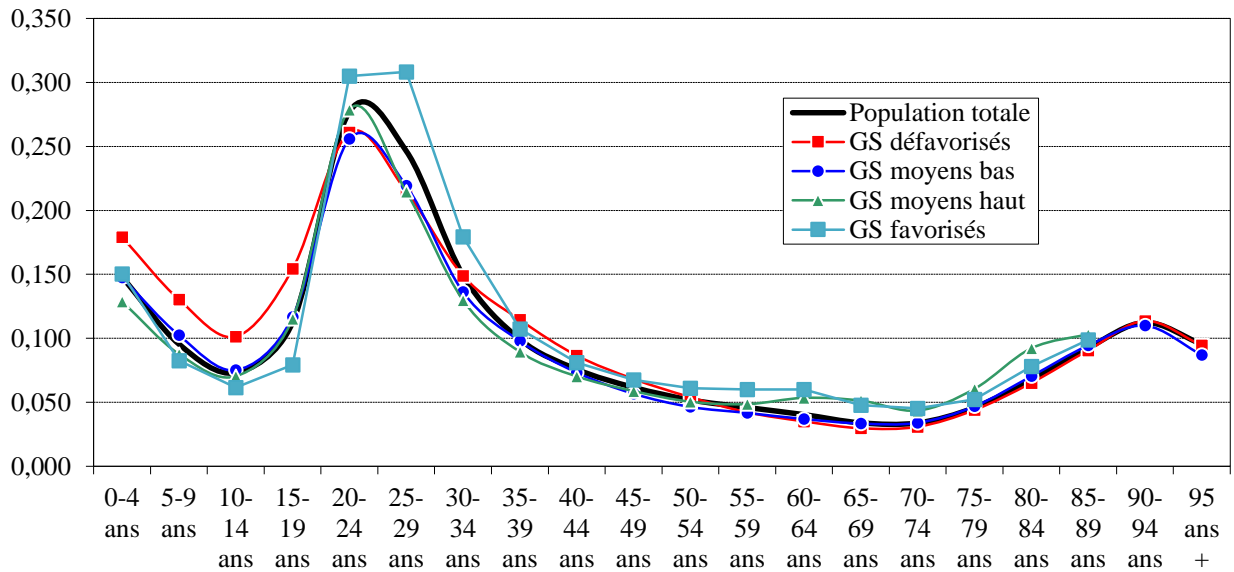
Présenter brièvement les groupes

4.2. Migrer ou ne pas migrer : Entre contrainte et choix délibéré

Comme signalé en introduction, le taux de mobilité varie principalement en fonction de l’âge des individus ou plus exactement de leur position dans leur parcours de vie. Toutefois, notre liberté de migrer est contrainte par notre capacité socio-économique à réaliser cette migration. Ainsi, si on reprend la courbe des taux de migrations par âge et qu’on examine les niveaux de mobilité de chacun des 4 grands groupes socio-économiques, on obtient le résultat suivant (figure 3) :

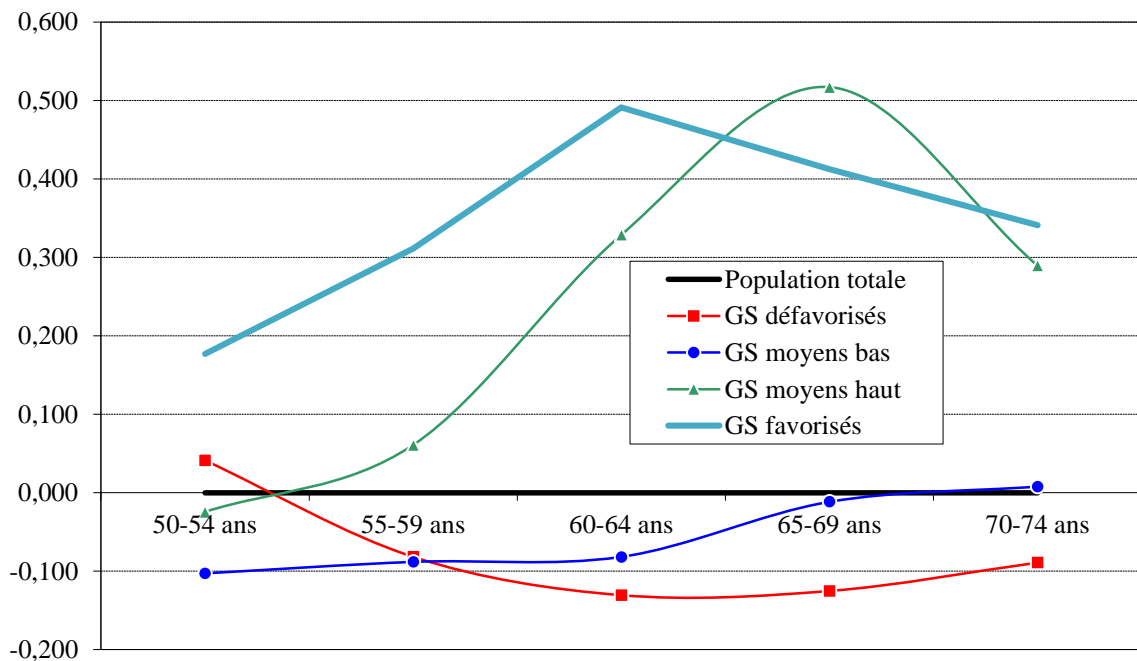
- Le groupe « défavorisé » est beaucoup plus mobile aux jeunes âges alors que les 3 autres groupes se situent autour de la moyenne. Celle-ci est difficile à analyser dans la mesure où elle est liée à la mobilité des parents ;
- De 20 à 35 ans, soit aux âges où la mobilité est la plus élevée, le groupe « favorisé » connaît une situation de sur-mobilité par rapport aux autres groupes socio-économiques. Il y aurait opposition entre « une jeunesse dorée » qui dispose des ressources matérielles nécessaires pour s’émanciper (Blöss et al., 1990) du domicile des parents et une jeunesse défavorisée forcée de prolonger le séjour chez les parents, faute d’accès au logement autonome ;
- Par la suite, les écarts semblent s’atténuer jusque 50 ans, lorsque le groupe « favorisé » connaît de nouveau une situation de sur-mobilité.

Figure 4. Taux de mobilité par âge et par catégorie socio-économique



Cette situation particulière aux migrations de retraite est davantage perceptible si on se focalise sur les 50-74 ans en comparant systématiquement chacune des courbes à la moyenne nationale (figure 5). On y observe une nette sur-mobilité du groupe « favorisé qui culmine vers 60-4 ans. Le même phénomène s’observe pour le groupe « intermédiaire haut » avec un décalage de 5 années. Les deux autres groupes connaissent une nette sous-mobilité, hormis à 50-54 ans pour le groupe « défavorisé » qui enregistre une mobilité légèrement supérieure à la moyenne.

Figure 5. Rapport des taux de mobilité par âge et par catégorie socio-économique à la moyenne



Ces premiers résultats semblent confirmer l’idée que ne migre pas qui veut mais qui peut. Quand on confronte ce résultat à celui obtenu à partir des intentions de migrer, force est de constater un certain hiatus entre les intentions plus élevées parmi les personnes faiblement diplômées et la réalisation de cette migration plus élevée parmi les personnes appartenant aux groupes socioéconomiques favorisés.

Il confirme surtout l'idée que la sédentarité de même que la migration ne sont pas nécessairement choisies mais également contraintes voire subies notamment pour des motifs socio-économiques.

4.3. Migrer pour aller où ?

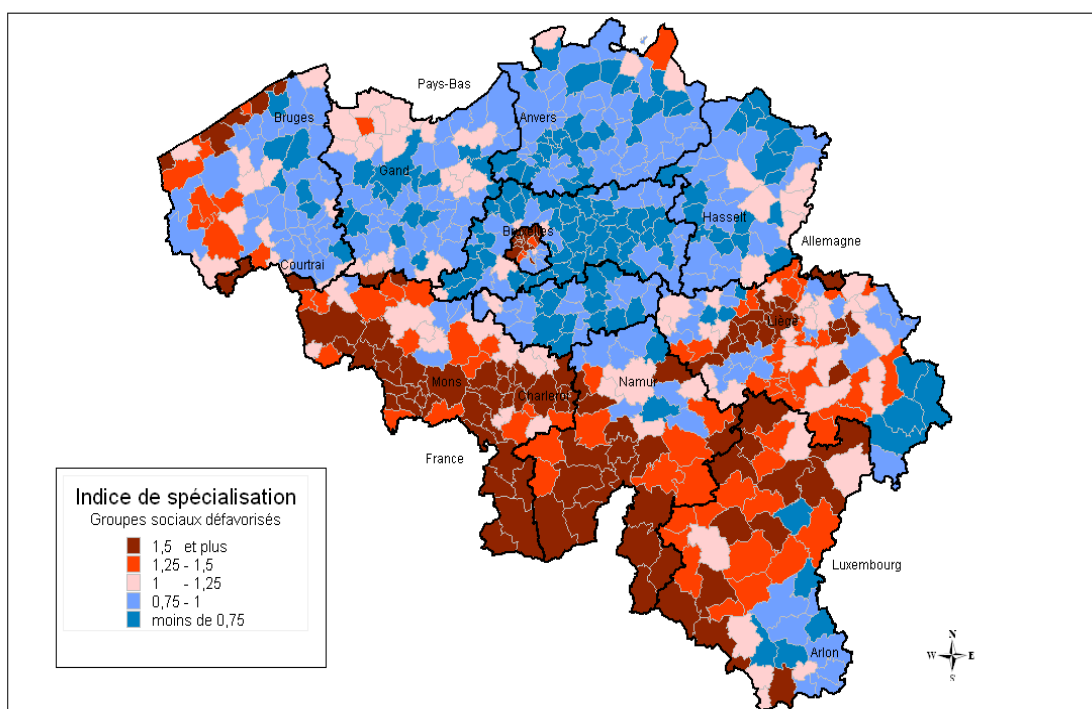
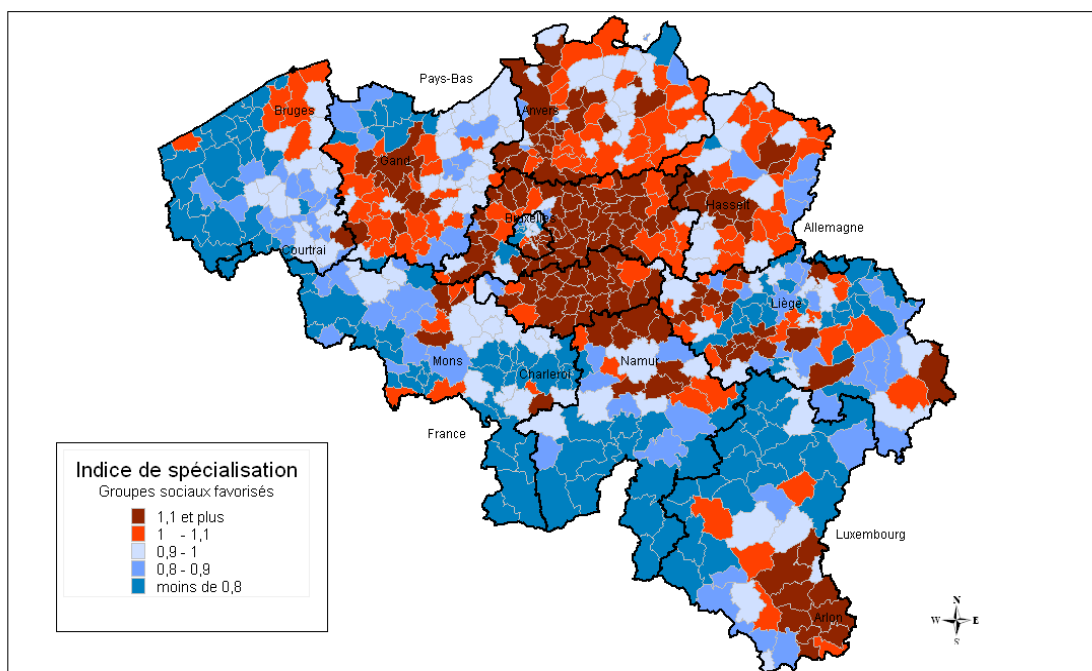
Si on se focalise sur les migrants, on peut facilement formuler l'hypothèse que les lieux de destination ne sont pas neutres. Des travaux antérieurs (citons pour la Belgique, Sanderson et Eggerickx, 2006 ; Bracaval, 2009) ont démontré que les migrations de retraite s'orientent vers des destinations privilégiées, principalement les petites villes et les communes à vocation touristique : « *Trois régions forment les zones les plus attractives. Au nord du pays, toutes les communes de la côte enregistrent des bilans migratoires très positifs pour ces groupes d'âges [50-74 ans]. Il en est de même en Wallonie, pour, d'une part, les communes de la vallée de la Semois, à proximité de la frontière française, et d'autre part, plus à l'est, pour les communes des vallées de l'Ourthe et de l'Amblève.* » (Sanderson et Eggerickx, 2006, p. 315). A celles-ci, il faut ajouter les centres villes des grandes agglomérations (Sanderson, 2014) même si, dans ce cas précis, les entrées sont compensées par des sorties au moins équivalentes, produisant des soldes migratoires nuls voire négatifs.

CARTES DES SOLDES MIGRATOIRES ET DES TAUX D'IMMIGRATION

Sachant la migration contrainte par les moyens économiques que le retraité peut mobiliser, la question du choix du lieu de destination se pose de la même façon. Les choix résidentiels des individus et des ménages obéissent à des « règles » économiques et démographiques. Depuis la Seconde Guerre mondiale, l'augmentation du niveau de vie a favorisé l'accès à la propriété (Bonvalet et al., 2007). Parallèlement, le développement du parc automobile et des infrastructures (auto)routières ont rendu plus attractives des localisations résidentielles distantes des centres urbains et des pôles d'emploi. En d'autres termes, l'arbitrage entre le coût du logement et le coût des migrations alternantes (domicile-travail) est au cœur du mécanisme économique des choix résidentiels (de type périurbain) (Thisse et al., 2003 REPRENDRE LE TEXTE DE GERBER EN REFERENCE).

L'analyse de la situation socio-économique des habitants des communes wallonnes a mis en évidence des contrastes marqués entre des communes dont les habitants connaissent des situations très favorables (espaces périurbains) et les grandes agglomérations urbaines ainsi que les communes industrielles où la situation est nettement plus défavorisée (Eggerickx et al + autres références à reprendre dans Villeurbane). On a pu mettre en évidence que la migration interne contribuait à renforcer le fossé social entre les milieux de résidence. Ainsi, en contrôlant les effets de l'âge, on a calculé pour chaque commune la probabilité d'immigrer selon les groupes sociaux. La valeur pivot de cet indice est 1. Une valeur supérieure, correspond à une probabilité élevée d'accès à la commune pour le groupe social considéré et inversement.

CARTES GSD ET GSF



Au-delà d'une opposition régionale liée au niveau de vie dans chacune des régions du pays, on constate que les groupes favorisés migrent principalement vers les espaces périurbains autour de Bruxelles ou au sud de la province du Luxembourg qui est sous influence de la périurbanisation luxembourgeoise. A l'inverse, le groupe défavorisé est exclu de ces espaces et migre principalement vers les grandes

agglomérations de Charleroi et de Liège et plus globalement vers toutes les communes de l'ancien axe industriel wallon est très élevé. Les communes du Nord-Nord-Ouest de l'agglomération bruxelloise, les communes du littoral ainsi que toutes les communes bordant la frontière française sont également très attractives pour ces groupes sociaux. Inversement leur accès aux espaces périurbains est très limité.

Ces résultats confirment l'effet de sélection sociale des migrations. Toutefois, cette répartition spatiale des courants migratoires est largement dominée par les migrations des adultes au-delà de 30 ans qui sont les principaux acteurs de la périurbanisation. La question que l'on a voulu examiner ici était de savoir si ce modèle se prolongeait pour les migrations de retraite. Autrement dit, les lieux de destination des migrations de retraite sont-ils également socio-économiquement orientés ? Pour répondre à cette question, on a procédé de la même façon que précédemment. On a construit un indice standardisé d'immigration par commune pour chacun des groupes socio-économiques construits pour les 50-74 ans.

Cartes

Avant de tirer des conclusions définitives, on a voulu approfondir l'analyse en étudiant la situation de quelques communes au profil particulier.

REGRESSION LOGISTIQUE binaire migrer OU non PAR GS16 et 4 avec dans les var explicatives, la taille du ménage, l'état civil ;

Par ailleurs, il est à noter que ces données, au contraire des données de l'enquête GGP - Belgique, ne contiennent aucune information sur la justification directe du déménagement. Seule est disponible une information correspondant à des motifs indirects, liés aussi bien aux caractéristiques initiales des individus, à certains changements intervenus dans leur vie, qu'aux particularités du logement occupé en 2001 et de son environnement. L'hypothèse est ici que ces changements et ces caractéristiques sont susceptibles de motiver un déménagement.

Pour appréhender les transformations des parcours de vie, des variables ont été créées. Ainsi, une variable a été créée pour rendre compte de l'état-civil des individus et de son évolution au cours de la période 2001-2006. Elle comprend les modalités suivantes :

- célibataires stables (ceux qui sont célibataires en 2001 et en 2006) ;
- mariés stables (ceux qui sont mariés en 2001 et en 2006) ;
- divorcés/séparés stables (ceux qui sont divorcés ou séparés en 2001 et en 2006) ;
- nouveaux mariés (ceux qui étaient célibataires en 2001 et qui sont mariés en 2006) ;
- nouveaux divorcés (ceux qui étaient mariés en 2001 et qui sont séparés/divorcés en 2006) ;
- remariés (ceux qui étaient séparés ou divorcés en 2001 et qui sont mariés en 2006) ;
- autres (catégorie résiduelle qui reprend les combinaisons les plus rares, cette catégorie compte moins de 5 000 personnes pour un total de près de 3 millions).

Une autre variable utilisée par la suite concerne l'évolution de la taille du ménage entre 2001 et 2006, avec trois modalités : stable, en augmentation et en diminution. Il est à noter qu'à l'approche de la retraite, les ménages dont la taille augmente sont relativement rares, soit 7,8 % du total (tableau 30).

Tableau 30. Evolution de la taille des individus âgés de 50 ans et plus

| Evolution de la taille du ménage | Effectifs | Pourcentage |
|----------------------------------|-----------|-------------|
| Stable | 2 059 311 | 69,6 % |
| Augmente | 231 075 | 7,8 % |
| Diminue | 669 002 | 22,6 % |

| | | |
|-------|-----------|---------|
| Total | 2 959 388 | 100,0 % |
|-------|-----------|---------|

Enfin, le degré d'urbanisation du milieu de vie est défini par rapport à la typologie des régions urbaines (E. Van Hecke et al., 2009). Cette typologie classe les communes en fonction de leurs relations avec les grands centres urbains⁷.

L'analyse a été réalisée, comme la précédente, à l'aide d'une régression logistique binaire. Ici encore, seules les personnes âgées de 50 ans et plus ont été retenues. La variable dépendante est « migrant ». Ainsi, tout coefficient β positif indique une plus grande mobilité résidentielle (tableau 31). Presque toutes les variables du modèle sont significatives (seuil de 1 %). Elles obtiennent toutefois des β de valeurs très inégales :

Variables ayant obtenu un β élevé :

- l'évolution de la taille du ménage (à la hausse ou à la baisse) accroît fortement la propension à effectuer une migration ;
- le fait d'être propriétaire constitue un frein à la mobilité si on compare ceux qui le sont avec les locataires et la catégorie « autre ». Ce constat n'est pas une surprise. Il a déjà été posé pour d'autres catégories d'âge (Sanderson et al., 2010). Par contre, les locataires sociaux ne se démarquent pas des propriétaires, sans doute en raison de la difficulté d'obtenir un logement social et de la faiblesse du coût de ces logements qui peuvent éventuellement pousser à la sédentarité ;
- les célibataires « stables » sont moins mobiles que les autres catégories (exception faite des divorcés stables, les plus mobiles étant, sans surprise, les nouveaux divorcés et les remariés) ;
- si on examine le type de ménage en 2001, les couples mariés avec enfant(s) et les familles monoparentales sont moins mobiles que les isolés dont le comportement est proche des couples mariés sans enfant. A l'inverse les ménages de cohabitants sont plus mobiles. Dans le cas des couples mariés et des familles monoparentales, la présence d'enfant(s) dans le ménage constitue un frein à la migration, que celle-ci soit différée (en attendant le départ des enfants) ou simplement non envisagée.

Variables ayant obtenu un β moyen :

- le degré d'urbanisation de la commune présente une certaine importance. Seules les petites villes présentent une sous-mobilité par rapport au centre urbain, soit un résultat venant corroborer les études antérieures (Bracaval, 2009 ; Sanderson et Eggerickx, 2006). Dans les autres milieux d'habitats, les aînés, particulièrement ceux résidant en milieu périurbain ou dans les communes rurales, ont une propension plus forte à migrer ;
- pour ce qui est de l'état de santé perçue (en 5 catégories de très bon à très mauvais), il accroît la propension à migrer lorsque la santé est perçue comme mauvaise ou très mauvaise. Sans doute s'agit-il là des effets des départs vers les institutions qui surviennent lorsque la santé ne permet plus de rester dans son domicile privé ;

(7) Cette typologie identifie les régions urbaines comme les principaux espaces de forte densité de la population, des activités économiques... Elle repose sur une analyse de critères socio-démographiques, dont des variables relevant du logement, de l'économie, de la démographie... Elle définit (Eggerickx et al., 2002) :

- les centres urbains comme « le noyau urbain et les quartiers urbains à construction très dense » ;
- l'agglomération comme : « la partie agglomérée du territoire avec maisons, bâtiments publics, équipements industriels et commerciaux... Elle est composée du centre urbain et des autres communes de l'agglomération » ;
- la banlieue comme : « la zone périphérique de la ville, dans laquelle l'habitat mais aussi bien les industries et les institutions sont caractérisées par une utilisation intensive du sol. » ;
- la zone de migrants alternants comme : « la zone qui se rattache à la région urbaine à la suite du développement de la navette » ;
- le reste étant versé dans les catégories « communes rurales » et « petites villes ».

- l'esthétique du quartier (en 3 catégories de très agréable à insatisfaisant) participe à la sédentarité lorsqu'elle est perçue positivement ;
- le confort du logement constitue également un frein à la mobilité. Toutefois, ce frein ne s'accroît pas avec le confort, mais demeure assez constant dès qu'un minimum de confort est rencontré. Ainsi, le confort permettrait de démarquer les situations d'inconfort (logement sans le petit confort) des autres ;
- les Bruxellois sont plus mobiles que les Flamands et les Wallons, dont les comportements de mobilité ne se différencient guère.

Variables ayant obtenu un β faible

- la propension à migrer augmente avec l'âge. Le résultat peut sembler paradoxal si on regarde la figure 1, mais le coefficient β est très bas, ce qui indique une incidence très faible ; par ailleurs, il y a une légère reprise de mobilité au-delà de 70 ans !
- plusieurs caractéristiques du quartier (tranquillité, offre de transport public, de commerce, de service de santé) jouent comme un frein : plus on est satisfait, plus la propension à migrer diminue. A l'inverse, d'une manière paradoxale, d'autres variables comme la qualité de l'air, la présence d'espaces verts et l'offre de services culturels ou de loisirs jouent dans l'autre sens (l'intention augmente en cas de satisfaction). À ce stade, aucune explication satisfaisante n'a pu être avancée à propos de ces scores par ailleurs plutôt faibles.

Ainsi, dans l'explication de la mobilité résidentielle des 50 ans et plus, si le statut de propriété joue un rôle important, ce sont davantage des variables liées au ménage et à la vie familiale (changement de taille du ménage, modification de l'état civil, type de ménage) qui permettent d'expliquer le choix de migrer ou de rester. Alors que dans la construction de l'intention de migrer, les variables liées au logement semblaient jouer un rôle important, ce n'est plus le cas lorsqu'on regarde les migrations réalisées.

Bibliographie

- Berger M., Rougé L., Thomann S. et Thouzellier C. (2010), « Vieillir en pavillon : mobilités et ancrages des personnes âgées dans les espaces périurbains d'aires métropolitaines (Toulouse, Paris, Marseille) », *Espace populations sociétés*, n°1, pp. 53-67.
- Bonvalet C., Drosso F., Benguigui F. et Huynh Phuong-Mai (dir.), 2007, *Vieillesse de la population et logement : les stratégies résidentielles et patrimoniales*. Paris, La Documentation Française. (Actes du séminaire Patrimoine immobilier et retraite organisé par le Ministère de l'Équipement (PUCA)) 509 p.
- Bracaval F., 2009, *La migration interne des personnes âgées de plus de 50 ans en Belgique*, Louvain-la-Neuve, Mémoire de DEA en Démographie.
- Caradec V. (2010), « Les comportements résidentiels des retraités. Quelques enseignements du programme de recherche « Vieillesse de la population et habitat » », *Espace populations sociétés*, 1, pp. 29-40.
- Courgeau D., 1988, *Méthodes de mesure de la mobilité spatiale. Migrations internes, mobilité temporaire, navettes*, Paris, Ined, 301p.
- Cribier F. et Kych A., 1992, « La migration de retraite des Parisiens : une analyse de la propension au départ », *Population*, n°3, pp. 677-717.
- Eggerickx T., Hermia J.-P., Surkijn J., Willaert D., 2012, *Les migrations internes en Belgique*. Monographie de l'Enquête socio-économique 2001, Bruxelles, DGSIE, 200 p. Jauhainen J.S. (2009), « Will the retiring baby boomers return to rural periphery? », *Journal of rural studies*, n°25, pp. 25-34.
- Rérat P., Pigué E. et Besson R. (2008), « Les âges de la ville. Mobilité résidentielle, parcours de vie et attractivité des villes suisses », *Geographica Helvetica*, 4, pp. 261-271.

- Sanderson J.-P., 2014, «La réforme des retraités en question : le vieillissement démographique justifie-t-il de se limiter au recul de l'âge légal à la retraite ?», *Revue belge de sécurité sociale*, n°1, pp. 3-20.
- Sanderson J.P., 2013, « Partir ou rester. Transformation du choix résidentiel en fin d'activité de 1970 à 2006 », *Espace, populations et sociétés*,
- Sanderson J.P. et Eggerickx T., 2014, L'impact du milieu de résidence et des « choix » résidentiels sur l'évolution sociale des individus en Belgique (1991-2006), communication présentée au colloque « Mobilités » organisé par l'Association canadienne des sociologues et des anthropologues de langue française (ACSALF), 14-17 octobre, Ottawa.
- Sanderson J.P., Eggerickx T., 2006, « Migrations des aînés et qualité de vie en Belgique : un vieillissement différentiel des territoires », in G.-F. Dumont (dir.), *Les territoires face au vieillissement en France et en Europe. Géographie-Politique-Prospective*, Paris, Ellipse, pp. 304-317.
- Sanderson J.P., Vandeschrick C., Eggerickx T., 2013, « La migration des aînés comme alternative à l'adaptation du logement. Regards croisés : données administratives et Enquête GGP-Belgique », *Cahiers de démographie locale*, Vol. 2011, no.1, pp. 169-197.
- Sebillé P., 2009, « Un passage vers l'âge adulte en mutation », in A. Régnier-Loilier (dir.), *Portraits de familles. L'enquête Etude des relations familiales et intergénérationnelles*, Paris, Ined, pp. 315-340.
- Thomsin L., 2001, « Les mobilités de la retraite », in M. Legrand (éd.), *La retraite : une révolution silencieuse*, Éres, Toulouse, pp. 223- 242.
- Vandeschrick, C., 2000, *Analyse démographique*, Deuxième édition, Acadamia/L'Harmattan: Louvain-la-Neuve/Paris, 213 p.